500 000 emplois détruits en mars, et ce n’est qu’un début…

Article initialement publié sur le site du NPA.

Article écrit autour du 15 juin

À l’heure où les annonces de licenciements se multiplient dans les grandes et moyennes entreprises, il est important de se représenter le nombre réel, bien plus important, de suppressions d’emplois.

À la fin du premier trimestre, l’INSEE a annoncé que l’emploi salarié avait chuté de 2 % par rapport au trimestre précédent, soit une destruction nette d’emplois de 502 400. Ces destructions sont concentrées dans le secteur privé (–497 400, soit –2,5 %). L’intérim s’effondre avec une baisse de –40,4 %, soit –318 100 emplois. Pour le reste, il s’agit essentiellement de non renouvellement de CDD et de non-remplacement des salariés en CDI partant à la retraite. Les destructions d’emploi sont concentrées dans les services aux entreprises (–337 000 emplois), l’hébergement et la restauration (–51 000) et le commerce (–22 000). Précisons également que les salariés au « chômage technique » ne sont pas comptés comme chômeurs contrairement à ce qui se fait aux USA, puisqu’ils gardent leur contrat de travail (même s’ils ne travaillent plus temporairement).

Cela corrobore les chiffres de Pôle emploi : le nombre de chômeurs de catégorie A (sans aucune activité) a grimpé de 1,1 million en mars et avril, mais le nombre total de chômeurs, en incluant les catégories B et C – celles avec une activité réduite – n’a augmenté « que » d’environ 400 000. Cela signifie donc que non seulement le nombre total de demandeurs a augmenté, mais que beaucoup de chômeurs de catégorie B et C ont basculé dans la catégorie A, suite à l’arrêt de leur activité de courte durée.

Des chiffres faussés

Le nombre de licenciements économiques reste pour l’instant marginal par rapport à l’ampleur des suppressions d’emplois. Néanmoins, le nombre de salariéEs concernés par des plans de sauvegarde de l’emploi (PSE : licenciement économique de plus de 10 salariés dans une entreprise de plus de 50 salariés) augmente (cf. ICI). Dans la semaine

du 1er juin, 2 411 salariéEs étaient concernéEs par un PSE, contre 1 449 lors de la semaine du 25 mai, et 677 dans la semaine du 2 mars (avant le confinement). Le nombre de « petits licenciements collectifs » (licenciements de 2 à 9 salariés, ou de plus de 10 salariés dans des entreprises de moins de 50 salariés) reste pour le moment très faible. Le nombre de procédures reste inférieur à 100 chaque semaine, comme avant la crise, sans augmentation significative.

Au deuxième trimestre, le nombre d'emplois détruits sera encore très important, et la part des licenciements restera encore très faible. Le taux de chômage va fortement augmenter dans les prochains mois (la baisse de la production se répercute avec un temps de retard sur l'emploi), et la part des licenciements va augmenter. La Banque de France prévoit un taux de chômage de 11,8 % début 2021 (contre 8 % avant la crise). Précisons ici qu'il s'agit du taux de chômage au sens du BIT mesuré par l'INSEE à partir d'une enquête auprès des ménages, afin de tester leur « activisme » dans la recherche d'emplois. Il faudra regarder d'autres indicateurs pour prendre la mesure de la catastrophe sociale, notamment l'évolution de la part de la population en âge de travailler qui a effectivement un travail. Ce sera un indicateur plus fiable que celui de l'Insee, qui élimine des chômeurs des statistiques sous prétexte que ces chômeurs ne sont pas assez « actifs » dans leur recherche d'emploi.

Un chômage record

Même si le chômage ne va pas atteindre les proportions des années 1930 en raison de l'intervention des gouvernements, il va atteindre des niveaux records depuis la Seconde Guerre mondiale. En outre, celles et ceux qui auront la « chance » de garder leur emploi subiront une baisse de leur niveau de vie par plusieurs canaux : la baisse de leur salaire direct (permise d'ores et déjà par les ordonnances travail de 2017 avec les « accords de performance collective ») ; la baisse des prestations sociales (contrepartie de la baisse des cotisations), c'est-à-dire de la partie socialisée de notre salaire ; la hausse des impôts (pour compenser les cadeaux au patronat et la baisse de la fiscalité sur les entreprises) ; et enfin l'inflation qui pourrait repartir à la hausse avec la monétisation grandissante de la dette publique.

Gaston Lefranc, le 3 juillet 2020